



Qualité de vie au travail

Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2014

Fonction publique/Syndicats

La CGT a demandé le report de la première séance de négociation sur la qualité de vie au travail (QVT), devant commencer le 22 mai, séance relative à « *l'amélioration de l'organisation collective du travail en s'appuyant sur les agents et l'encadrement* ». Les pré-requis nécessaires à l'ouverture d'une négociation n'étaient pas réunis.

Interventions de la CGT et demande de report de la séance de travail

La CGT a réitéré sa volonté de négocier sur la qualité de vie au travail, comme nous nous y étions engagés par la signature de l'accord sur la prévention des RPS. Toutefois, la CGT n'a pas confirmé en séance son engagement dans cette négociation du fait même de l'absence des conditions nécessaires afin qu'elle débouche sur un accord concret et adapté aux attentes, et aux réalités, des agents de la Fonction publique.

(La déclaration liminaire est en pièce jointe en fin de compte-rendu)

Un protocole n'est pas un recueil de bonnes intentions

L'absence de définition de la qualité de vie au travail, et le sentiment qui ressortait à la lecture des documents proposés par l'administration d'un fourre-tout aux contours flous, ont conduit la CGT à demander le report de l'ouverture de la négociation, de façon que le document servant de support à cette négociation soit complété, et que l'objectif de cette négociation soit mieux précisé et défini.

Par ailleurs, la CGT a clairement fait comprendre qu'elle ne signera pas un simple recueil de bonnes intentions, ou de bonnes pratiques en direction de l'encadrement, mais qu'elle entend que sa signature ait une traduction dans des textes donnant de nouveaux droits aux agents.

De même, la CGT a demandé un étalement dans le temps du calendrier, au pas de charge, proposé par la DGAFP. Ce calendrier annonçait la conclusion des quatre séances de travail pour le 17 juillet 2014, et l'élaboration d'un protocole signé par les organisations syndicales dans la foulée.

Les dernières déclarations d'intention du gouvernement, en matière de réduction du nombre de fonctionnaires, et de restructuration de la Fonction publique, ne sauraient placer la CGT dans le rôle de facilitateur de la mise en œuvre d'une politique allant à l'encontre de la nécessité du maintien de la qualité du service public rendu aux citoyens.

S'agissement de l'encadrement, la DGAFP semble vouloir renforcer ses responsabilités en matière de QVT, mais n'ouvre à aucun moment le débat sur son « devoir de loyauté » et ses nécessaires limites. Il ne précise pas non plus quelles seront les espaces d'expression (si cela est envisagé) pour celles et ceux qui exercent ces fonctions.

Réponses de la Fonction publique

La Fonction publique a mis en exergue l'attachement de Marylise Lebranchu à parvenir rapidement sur un accord.

Qualifié de « moment majeur de l'agenda social 2014 », le dossier QVT doit déboucher avant la fin 2014. La Fonction publique a proposé de repousser à l'automne les dernières échéances.

Les organisations syndicales ont majoritairement exprimé le même sentiment, avec une particulière insistance de l'UNSA pour que la phase de négociation ne s'ouvre pas en séance sur les bases proposées par la Fonction publique.

La Fonction publique a proposé de transmettre sous huitaine aux organisations syndicales un programme de négociation ayant évolué en fonction du débat du 22 mai, a proposé un délai supplémentaire de 15 jours pour les amendements des syndicats, de façon que l'ouverture des négociations puisse être avalisée, ou pas, au plus tard pour la séance du 18 juin 2014.

Cette méthode a été acceptée par les organisations syndicales.